

FAQ Campione d'Italia

Question	Réponse
Qu'est-ce qui change de manière générale depuis le 1 ^{er} janvier 2020?	Sur demande de l'Italie et de l'Union européenne, Campione est intégré au territoire douanier de l'UE depuis le 1 ^{er} janvier 2020. Campione ne fait donc plus partie du territoire douanier suisse. Concrètement, cela signifie qu'un déplacement de Campione vers la Suisse équivaut désormais à un déplacement d'Italie vers la Suisse, avec toutes les conséquences que cela implique (déclaration des marchandises et dédouanement, contrôles).
Quelle est la situation depuis le 1 ^{er} janvier 2020, pour les importations en Suisse de marchandises provenant de Campione, ou pour les exportations vers Campione de marchandises suisses?	La situation est la même que lorsqu'une personne importe en Suisse des marchandises provenant de l'étranger, ou lorsqu'elle exporte des marchandises vers l'étranger. Dans le cas d'une exportation de Campione vers la Suisse, les marchandises doivent être déclarées à l'exportation en Italie, et à l'importation en Suisse. Par ailleurs, des droits de douane et autres redevances sont perçues à l'importation (par ex. la TVA). Il en va de même en Italie pour les exportations de la Suisse vers Campione.
Quelle est la procédure depuis le 1 ^{er} janvier 2020 pour les marchandises transportées de Campione vers l'Italie ou inversement via la Suisse?	Les marchandises doivent être déclarées sous le régime du transit, comme pour les marchandises qui sont transportés d'Italie vers l'Allemagne par exemple: <ul style="list-style-type: none"> • les marchandises de commerce doivent être déclarées au moyen de la procédure NCTS; • les marchandises privées doivent être dédouanées au moyen d'une autodéclaration écrite dans le trafic touristique (boîte à déclarations - PATT).
L'AFD effectue-t-elle des contrôles entre Campione et la Suisse depuis le 1 ^{er} janvier 2020?	Oui, le passage de la frontière entre Campione (Italie) et Bissone (Suisse) est traité de la même manière qu'à n'importe quel autre passage frontière.
Comment la nouvelle situation est-elle signalée depuis le 1 ^{er} janvier 2020 pour les personnes circulant vers Campione?	La nouvelle situation est signalée par des panneaux.
Y'a-t-il un bureau de douane depuis le 1 ^{er} janvier 2020?	Oui Trafic des marchandises Les autorités douanières suisses et italiennes travaillent séparément à des emplacements situés dans leurs pays respectifs. Du côté de la Suisse, des contrôles mobiles des importations sont effectués à un endroit fixe dans la commune de Bissone.
Y'a-t-il un bureau de douane depuis le 1 ^{er} janvier 2020?	Trafic touristique Il n'y aura pas de bâtiment douanier à la frontière. Comme à la plupart des passages frontières, les voyageurs ont la possibilité de déclarer les marchandises importées dont la valeur dépasse la franchise au moyen d'une procédure d'autodéclaration écrite dans le trafic touristique (boîte à déclarations - PATT) ou de l'application QuickZoll. Le passage frontière n'est

	pas occupé en permanence par notre personnel douanier. Les contrôles sont effectués de façon mobile.
Où est installée la boîte à déclarations – PATT?	Sur le territoire suisse, à proximité immédiate de la frontière, dans les environs de l'arc de Campione.
Où l'AFD a-t-elle le droit d'effectuer des contrôles?	En principe, les autorités douanières suisses sont autorisées à effectuer des contrôles sur les places de contrôle prévues à cet effet et sur le territoire douanier suisse. Concrètement, sur le territoire suisse (à Bissone).
Une infrastructure fixe est-elle installée pour de tels contrôles?	Il n'y a aucune infrastructure fixe à la frontière. Les contrôles sont effectués sur le territoire suisse (par ex. à Bissone).
Qu'est-ce qui est contrôlé dans le trafic des marchandises de commerce et dans le trafic touristique, et qu'est-ce qui donne lieu à une amende?	Sont contrôlés les véhicules, les marchandises transportées et les personnes. Les contrôles sont effectués par sondages, en général sur la base d'une analyse des risques. Donnent lieu à une amende les infractions au droit douanier et aux actes législatifs autres que douaniers qui sont appliqués par l'Administration fédérale des douanes. Les principes et prescriptions appliquées sont les mêmes que pour n'importe quel autre passage frontière.
Quelles sont les heures d'ouverture du passage frontière?	Les heures d'ouverture sont les mêmes que pour l'ancienne Agenzia delle Dogane e dei Monopoli et sont susceptibles d'être modifiées. <ul style="list-style-type: none"> • Trafic touristique 24 heures sur 24 • Trafic des marchandises de commerce lundi-vendredi: de 8 h à 16 h samedi-dimanche: fermé
Comment les marchandises transportées de Campione vers la Suisse sont-elles dédouanées correctement? information campione 2020 01 01.pdf	Trafic touristique Les marchandises importées dans le trafic touristique (par des personnes privées pour leur propre usage) peuvent être dédouanées au moyen d'une procédure d'autodéclaration écrite dans le trafic touristique (boîte à déclarations – PATT) ou de l'application QuickZoll. Trafic des marchandises de commerce Les marchandises de commerce (destinées à la revente ou à un usage professionnel, y compris au sein de l'entreprise) peuvent être déclarées au moyen d'une procédure ordinaire électronique pour le trafic des marchandises de commerce.
À qui faut-il s'adresser pour obtenir des renseignements?	À la centrale de renseignement de l'AFD n° de tél +41 58 467 15 15 (du lundi au vendredi, de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 17 h) adresse électronique infodogana@ezv.admin.ch Par le biais du formulaire de contact https://www.webapps.ezv.admin.ch/apps/contactForm/index.php